

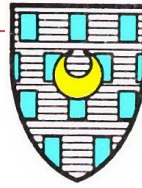


Le Marquetton

Édito du Maire



Marquettontes, Marquettonts,



Ce tout début d'automne 2020 n'annonce rien de très réjouissant avec cette accélération brutale de l'épidémie dans le Nord, les indicateurs sanitaires se sont particulièrement dégradés et de nouvelles mesures sanitaires sont prises par le Préfet du Nord. Vous trouverez toutes les informations en notre possession à la fin de ce journal.

Outre, les actualités plutôt moroses en raison de la propagation du virus Covid-19, notre commune prévoit tout de même différents travaux pour les semaines et les mois à venir.

Une partie a déjà commencé dans la rue Victor Hugo avec les travaux d'enfouissement des réseaux. La deuxième phase consistera en la démolition de l'école maternelle et du logement de fonction par l'Entreprise Midavaine.

Ces travaux sont dans le cadre de la revalorisation de l'espace centre-bourg comprenant : la réalisation d'une halle couverte (marché éphémère, salon thématique de produits régionaux, mise à disposition réception fêtes locales, etc...) en partenariat avec la CAPH, la création d'une aire de jeux pour enfants, extension du local associatif avec mise en isolation châssis, réfection de la cour, parking, terrain de pétanque, etc...) en collaboration avec le Département et la Région. Ces travaux vont s'échelonner jusqu'en 2022.

En matière de sécurité routière, des modifications de sens de circulation sont prévus : sens **UNIQUE** avec limitation à 30km/h rues Victor Hugo-Jean Moulin-Nicolas Galliez. Des arrêtés municipaux seront pris en temps voulu et les riverains concernés seront avisés. À titre informatif, pour la rue Victor Hugo, le sens de circulation sera au départ de la rue Pasteur (Mairie), la rue Jean Moulin (sens de circulation de la rue Amédée Grivillers vers la rue Victor Hugo avec interdiction de tourner à gauche vers rue Pasteur), la rue Nicolas Galliez (sens de circulation de la rue Victor Hugo vers la route de Wavrechain).



La partie de la rue Victor Hugo qui va de la Place vers l'EHPAD " Le Champ d'Or" restera en double sens de circulation pour les besoins de cet établissement.

Un renfort de la sécurité routière dans la rue Amédée Grivillers aux abords du Groupe Scolaire est également au programme.

Dans un tout autre domaine, la CAPH a voté la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), je vous laisse le soin de lire attentivement le flyer correspondant.

*Continuez à vous protéger
« c'est vous protéger et protéger les autres » !!!*

**Votre Maire,
Jean-Marie TONDEUR**

SOMMAIRE

Ça s'est passé fin Juin et en Juillet 2020	3
Vie Municipale et Associative de Septembre 2020	4
État Civil	5
Travaux	6
Environnement	7
Info Jeunes 16-25 ans	8
Annonces / Infos	9-10
Mesures sanitaires	11
À vos agendas (manifestations pour le prochain trimestre)	12

**Le Marquetton : journal municipal
trimestriel d'informations**

**Directeur de publication :
Jean-Marie TONDEUR**

**Rédacteur (s) :
Membres de la Commission
Communication**

Tirage : 850 exemplaires

Impression : Visuel Concept

Ça s'est passé fin Juin...

Une année pas comme les autres...

Dès le début d'année 2020, les élèves de CM1 et de CM2 commençaient à imaginer leur séjour au Futuroscope. Des réunions avec les familles avaient permis de concrétiser ce projet. Malheureusement, en mars 2020, une crise sanitaire hors du commun est venue contrarier ce projet tant attendu pour la fin d'année scolaire.



La Municipalité a donc décidé d'offrir une compensation aux enfants concernés. Une carte cadeau de 80€ (avec 20% de réduction) valable à INTERSPORT de Denain a été distribuée à chaque élève le 26 Juin. Nous sommes conscients que l'effet escompté n'est pas du même ordre mais nous avons pensé que les élèves auraient pu prendre plaisir à s'acheter un article de leur choix. Espérons que cette année 2020 restera la seule et unique année aussi particulière. Pour 2021, le projet reste d'actualité...

Le Comité de Parents d'Élèves



Malgré une année particulière qui nous a empêché de mener toutes les actions prévues, celles que nous avons réalisées nous ont tout de même permis d'offrir un sac de sport aux enfants de l'Ecole et un chèque a également été remis à Mme Verbeke. Nous remercions tous les parents qui ont participé à nos projets car c'est grâce à vous que tout ceci est réalisable.



JUILLET

L'Assemblée Générale annuelle de l'Olympique Marquette s'est déroulée le Vendredi 10 Juillet 2020 en la Salle des Sports



Le bureau est composé comme suit :

Président :
Émile Letinturier
Vice-président :
Max Tondeur
Secrétaire :
Fabien Trinquart
Secrétaire adjoint :
Grégory Blandino
Trésorier :
Jean-Yves Dubois
Trésorier adjoint :
Benoit Rocquet

Rentrée scolaire 2020-2021

SEPTEMBRE

Une rentrée scolaire sous haute sécurité...

En étroite collaboration avec le corps enseignant, la municipalité s'est engagée pour une rentrée scolaire dans le plus grand respect du protocole sanitaire préconisé par l'éducation nationale. Priorité des enseignants au respect des gestes barrières, port du masque, hygiène des mains, sens de circulation entrée et interclasses, avec une reprise en mai de 30% des élèves pour une première mise en condition avant la rentrée de septembre. Pour sa part, la municipalité a pris en charge l'accompagnement en septembre des enseignants avec un renfort supplémentaire à hauteur de 24 heures semaine d'emploi civique (x2) et un redéploiement adapté du personnel, le nettoyage et aération des locaux scolaires, l'équipement du personnel (visières, masques, blouses, sabots, charlottes, lingettes, gel hydro alcoolique, nébuliseur avec produits sanitaires) ; engagement jusqu'à présent d'une valeur de plus 5000 euros hors personnel. Les extérieurs restent sous la responsabilité des parents d'élèves. Toutes les mesures sanitaires sont mises en œuvre pour rassurer parents, élèves, enseignants, municipalité, sachant que l'implication de chacun reste un maillon de notre sécurité sanitaire.



Vendredi 11 Septembre 2020 :

Assemblée Générale du Badminton



Nouveau bureau :

Présidente :
Julie Duhamel

Vice-président :
Antoine Wavrant

Secrétaire :
Sandra Moreira Fernandes

Secrétaire adjointe :
Adeline Montay

Trésorière :
Marie D'Agostino

Trésorier adjoint :
Jérémy D'Agostino

Membres actifs : Dylan Robert,
Pascal Rousseau, Frédéric Rotolo

Bienvenue à

NAISSANCES

État Civil

Tiago, Stéphane, Patrick SALINGUE, né le 19 Juillet 2020 à Valenciennes
Fils de Christophe, Joseph SALINGUE et de Emilie, Marie, Hermine GIGNEZ

Gabin, Yannick, Laurent DOUVRIN, né le 20 Juillet 2020 à Dechy
Fils de Kevin, Michel, Edmond DOUVRIN et de Alexane, Nicole COESLIER

Camille, Sophie, Christiane, Jacqueline DÉPRET FIQUET, née le 21 Juillet 2020 à Cambrai
Fille de Florian, Thierry, Francis, Raymond DÉPRET et de Sylvie, Christiane, Jacqueline FIQUET

Zoé LETINTURIER, née le 26 Août 2020 à Denain
Fille de Émile, Alain, Marie LETINTURIER et de Mélanie CANDELIER

Marian, Léandre, Corentin SAEGERMAN, né le 28 Août 2020 à Dechy
Fils de Corentin, Quentin, Clément SAEGERMAN et de Sonia, Cathy KACZMAREK

Charlie SZYMCZAK, née le 31 Août 2020 à Dechy
Fille de Thomas, William SZYMCZAK et de Sandrine ARCIUOLO



Tous nos vœux de bonheur à MARIAGES

Bertrand, Jérôme PINOY et Virginie GRARD
Mariés le 27 Juin 2020

Emmanuel, Francis BERNARD et Aurélie, Odette, Denise GLAUDEL
Mariés le 25 Juillet 2020

Marceau, Philippe BRIFAUT et Stéphanie GORGIBUS
Mariés le 1^{er} Août 2020

Fabrice, Emile, Roland BERNARD et Bénédicte, France CARÉ
Mariés le 22 Août 2020



Nos condoléances aux familles et aux amis de DÉCÈS

Rudy FOURMAUX, célibataire
Décédé le 03 Juillet 2020 à Marquette-en-Ostrevant à l'âge de 40 ans

Hedwige DUDEK, veuve de Ladislav SKRZYPCZAK
Décédée le 21 Juillet 2020 à Marquette-en-Ostrevant à l'EHPAD « le Champ d'Or » à l'âge de 98 ans

Rosa POULAIN, veuve de Jean, Ignace, Joseph TONDEUR
Décédée le 21 Juillet 2020 à Marquette-en-Ostrevant à l'âge de 88 ans

Georges MALAQUIN, veuf de Raymonde, Collette CARLIER
Décédé le 27 Juillet 2020 à Valenciennes à l'âge de 92 ans

Jean-Claude LEGROS, époux de Maryse CHANOIR
Décédé le 31 Juillet 2020 à Marquette-en-Ostrevant
à l'âge de 75 ans



Un administrateur du Centre Communal d'Action Sociale nous a quittés...

Il commença sa carrière professionnelle comme dessinateur, calculateur aux ponts et chaussées de Valenciennes, puis rentra comme agent principal d'exploitation au centre téléphonique interurbain de Lille, puis au centre de tri de Valenciennes pour finir contrôleur.

En parallèle, il a tenu le Café-Tabac-Journaux de Marquette où il a pris la présidence du volley-ball et celle de la société colombophile. Il fût également membre actif au sein du CCAS de Marquette en remplacement de son père Arthur LEGROS.



TRAVAUX

Suite aux travaux de réfection « voiries » au sein de notre village, le marquage au sol a été réactualisé en complément de celui effectué par nos services techniques.

- marquage des passages piétons, stop : Rue Jean Lebas, Rue Gabriel Péri, Rue Jules Ferry, Rue Danton
- marquage Rue Emile Zola - sortie village soit 2km400 de peinture
- marquage Rue Wignolle Ledieu par le Département

L'ensemble de ces travaux pour un montant de 3200€.



Aménagement rue Jules Ferry : des emplacements "ARRET-MINUTE" ont été matérialisés face aux commerces (Boulangerie, Charcuterie) afin de permettre et faciliter le stationnement à la clientèle tout en respectant l'accès piéton.



1^{ère} phase de travaux d'enfouissement réseaux (éclairage public-orange-fibre) rue Victor Hugo d'un montant de 33450€. Début des travaux par l'entreprise Satelec le 14 septembre pour une durée d'un 1 mois.

Environnement



LES CROTTES
C'EST DANS LE SAC

VÉRITABLE FLÉAU
SUR LA COMMUNE



Nous vous rappelons que des sachets pour déjections canines sont disponibles en Mairie GRATUITEMENT ainsi qu'à la borne sur la Place de l'Église et au niveau du parking du Groupe Scolaire « Les Chrysalides »

Des courriers sont adressés quand l'identité est reconnue mais rien n'y fait, la dernière alternative, dans le cadre des pouvoirs de police du Maire : **L'AMENDE DE 68€00**



3^{ème} RAPPEL : ENTRETIEN CANIVEAUX

Nous vous rappelons que l'entretien des trottoirs et des caniveaux incombe au propriétaire ou locataire riverain de la voie publique au droit de leur habitation.

À savoir, si vous avez des droits "aisance de voirie", vous avez aussi des obligations comprenant notamment des "servitudes d'écoulement d'eau".

Le binage ou arrachage des mauvaises herbes est fortement conseillé, le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.



Bien évidemment, toute personne " senior " en situation de handicap ou sans aide de proximité peut faire appel ponctuellement aux services de la Mairie. Il est rappelé qu'en vertu du pouvoir de police de M. LE MAIRE (art 2212-2 du code CGCT et art 610-3 du code pénal) : tout manquement à ces obligations entrainera une **amende de 1^{ère} classe**.

Véritable inconscience,
les masques se jettent
dans vos poubelles.



Si TOUS, nous mettons un peu de bonne volonté, nous retrouverons une commune propre et agréable.

Merci de votre collaboration :

" VIVONS BIEN ENSEMBLE "

INFO JEUNES 16 – 25 ANS



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



Le recensement en mairie

Pensez-y !!!



Il est indispensable que tous les jeunes se fassent recenser en mairie à l'âge de **16 ans**, si possible dans le trimestre qui suit leur anniversaire. Pour se faire, ils doivent se présenter à la mairie de leur domicile, munis d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et de leur livret de famille. Certaines mairies demandent également une preuve de résidence. Le recensement en ligne est proposé par certaines mairies sur www.service-public.fr.

Cette démarche leur permettra d'être convoqués à la JDC environ un an plus tard, et de pouvoir ainsi produire leur attestation de participation à la JDC lors de leur inscription aux examens et concours.

Il est fortement recommandé aux jeunes de créer leur compte sur majdc.fr, dès réception d'un mail après leur recensement, car ce site facilitera leur convocation à la JDC, leur permettra de changer de date et de site, et même d'accéder à leur attestation de participation dématérialisée.



Le site www.majdc.fr, un incontournable !



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



Calendrier de vos démarches

A 16 ans (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur www.majdc.fr , afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous serez convoqué à votre Journée défense et citoyenneté.
De 17 à 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens (CAP, BEP, bac), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

(*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire.

ANNONCES-INFOS

Le saviez-vous ?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1^{er}e et à la 2^{ème} date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable).

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

www.taxe-amenagement.fr

TAUX POUR LA COMMUNE DE
MARQUETTE-EN-OSTREVANT



COMMUNAL
(fixé par délibération des communes) : 5%

DÉPARTEMENTAL
(fixé par délibération du Conseil Départemental du Nord) : 1.45%

R.A.P. (Redevance d'Archéologie Préventive) : fixé à 0.40%

Pour vos déclarations de travaux, permis de construire, certificats d'urbanisme, permis de démolir, etc...

Pour vos demandes d'autorisations d'urbanisme, passez au guichet numérique

RAPIDE
ÉCONOMIQUE
ÉCOLOGIQUE

Connectez-vous :
gnau2.operis.fr/guichetnumeriqueurbanisme

Côté ...Transports...



INFORMATION



« Réseau d'Autocars des Hauts de France »
Périmètres Cambrésis-Solesmois/Caudrésis-Catésis

UNE NOUVELLE GAMME TARIFAIRE ARRIVE !
Disponible à la vente*, dès maintenant.

Titre Unitaire	1 €
Titre 10 voyages (voyage en groupe)	10 €
Abonnement « tout public »	30 €/mois
	300 €/an
Abonnement « tarification réduite »	10 €/mois
Profils éligibles : « jeunes » - 26 ans « séniors » + 65 ans coup de pouce (solidaire) titulaire de la carte mobilité inclusion	100 €/an

Gratuité des transports pour les publics suivants :

- les enfants (-4 ans)
- les "jeunes" (-26 ans), pendant les vacances scolaires, le week-end et les jours fériés
- les étudiants boursiers
- les accompagnateurs des titulaires de la mobilité inclusion
- les forces de l'ordre et de sécurité qui peuvent prétendre au Profil Pass Sécuri'Interurbain

« Il est nécessaire d'enregistrer son profil sur une carte Pass Pass afin de bénéficier de la gratuité. La validation de la carte Pass Pass reste obligatoire à chaque montée dans les autocars. »

*l'utilisation des titres sera effective à partir du 1er septembre 2020

Réseau d'Autocars des Hauts-de-France
Secteur Nord - Périmètres Cambrésis-Solesmois
et Caudrésis-Catésis
Agences Commerciales :
Voyette de Vertain à Solesmes 1 bis rue Stephenson à Caudry
03 27 20 29 25 03 27 20 29 27
www.arcenciel.fr



ANNONCES-INFOS



**Réouverture de la
boucherie-charcuterie-
traiteur « Olivier
Traiteur » ce Jeudi 24
Septembre 2020.**

Jours et horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi
de 08h30 à 13h00
et de 15h30 à 19h00

&

Le samedi de 08h30 à 16h00

Adresse : 17 Rue Jules Ferry
59252 Marquette-en-Ostrevant



Pour être accompagné(e)
par le PLIE, il faut être, soit :

01 Être inscrit à Pôle emploi
depuis 1 an au moins

Être allocataire du RSA

02

Vous êtes
à la recherche
d'un **emploi** ?

03 Avoir moins de 26 ans
en recherche d'emploi
depuis au moins 6 mois

**Et habiter l'une des
47 communes
de La Porte du Hainaut**

04

Le Service Emploi de
La Porte du Hainaut
peut vous aider dans
vos démarches

Pour en savoir plus ou être orienté(e)
vers le PLIE, prenez contact avec votre
référént(e) Pôle emploi, Mission Locale
ou CCAS/UTPAS.



PLIE de La Porte du Hainaut
Maison de l'Initiative et de l'Emploi
2, rue Louis-Petit
59220 DENAIN
Tél : 03 27 44 01 58
Fax : 03 27 45 72 71



Le PLIE est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du
programme opérationnel national «Emploi - Inclusion» 2014 - 2020

Rédaction : mai 2019

Mesures sanitaires !!!

Compte tenu de l'aggravation brutale de la situation épidémiologique dans le Nord, Michel Lalande, préfet du Nord, appelle, conjointement avec Arnaud Corvaisier, directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France, à une plus grande vigilance collective et prend de nouvelles mesures afin d'endiguer la propagation du virus.

-Recommandation de reporter ou d'annuler les grands évènements rassemblant du public : d'une part, les organisateurs d'inaugurations, colloques, assemblées générales, salons professionnels... sont fortement invités à différer les rassemblements physiques ou, à défaut, réduire le volume de participants, d'autre part, les exigences des protocoles sanitaires sont réévalués pour l'organisation des ventes au déballage, vide-greniers et brocantes...Ceux-ci ne pourront se tenir que si le nombre d'exposants reste inférieur à 200, en veillant à un écart d'une place minimum entre 2 exposants et en assurant un sens de circulation avec fléchage pour éviter les brassages de populations.

-Obligation du port du masque autour des établissements recevant du public (ERP) dans un périmètre de 50 mètres. Durant les heures de fréquentation, le port du masque est désormais obligatoire autour des entrées des salles de spectacles, gymnases, centres commerciaux, bibliothèque, administrations, musées, lieux de culte....

-Recommandation de différer les évènements privés familiaux ou amicaux : un nombre significatif de foyers épidémiques trouve son origine dans le cadre familial ou amical. Il appartient donc à chacun de protéger ses proches en reconsidérant l'organisation de grands rassemblements privés.

-Attention particulière portée aux personnes « à risque de formes graves » en les sensibilisant aux gestes barrières et à la limitation de leurs contacts sociaux physiques

Ces nouvelles mesures viennent en complément de celles prises dès le mois de juillet, pour mémoire, il s'agit, en particulier, de :

- Depuis le 31 juillet, l'obligation du port du masque pour les personnes de plus de 11 ans ;
- Depuis le 21 août, extension de cette obligation dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles, collèges et lycées, 15 minutes avant et après l'ouverture et la fermeture de ces établissements ;
- Depuis le 09 septembre, l'obligation de fermeture de 00h30 à 06h00 qui s'applique aux restaurants, débits de boissons et assimilés ainsi qu'aux commerces d'alimentation générale

Pour rappel, depuis le décret du 10 juillet, tous les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en préfecture ou en sous-préfecture. Les organisateurs sont tenus d'assortir cette déclaration d'un protocole sanitaire (distanciation physique, régulation des flux de circulation des publics, désinfection...) qui sera étudié avec vigilance.

Ces mesures s'accompagneront du renforcement des contrôles et des verbalisations.

Pour notre monde associatif :

Aucune entrave aux activités de notre milieu associatif : la réouverture des locaux en septembre a été autorisée avec une nouvelle convention de sécurité sanitaire signée conjointement entre la Municipalité et les présidents d'associations sportives et culturelles.

La Mairie met à disposition les salles sous la responsabilité des présidents en rapport au bon fonctionnement sanitaire avant et après chaque utilisation. Toute soirée événementielle ou autres restent sous l'autorité de Monsieur le Maire **suivant les dérogations préfectorales accordées.**

Pour une bonne continuité : respecter votre monde associatif dans l'intérêt de vos activités et de votre santé. Merci de votre collaboration.

A vos Agendas !!!

Suite et sous réserve des mesures évolutives gouvernementales, préfectorales, en rapport avec la propagation de la COVID-19, la Municipalité a décidé de supprimer le repas des anciens en date du 18 Octobre. D'autres manifestations ont d'ores et déjà été annulées par leurs responsables respectifs. Les autres festivités (ci-dessous) prévues au calendrier de fin d'année, restent sous la responsabilité de l'organisateur sachant que seule, l'autorité de Monsieur le Maire, reste prioritaire. Pour toute confirmation, annulation, autorisation : veuillez-vous rapprocher de la Mairie.

Vendredi 16 Octobre 2020 :
Commémoration par ACPG-CATM
Stèle près de l'Église

Samedi 31 Octobre 2020 :
« Halloween » organisé par la Jeunesse
Salle du Foyer Rural

Mercredi 11 Novembre 2020 :
Dépôt de gerbe par la Municipalité
Au « Monument aux Morts »

Vendredi 18 Décembre 2020 :
Distribution de chocolats de Noël
aux enfants des écoles par la Municipalité

Samedi 19 Décembre 2020 :
Cinéma de Noël par la Jeunesse Marquettonne
Salle du Foyer Rural

Vendredi 30 et Samedi 31 Octobre 2020 :
« Élections Miss » organisées par Glam'Events
Salle des Sports

Dimanche 08 Novembre 2020 :
Concentration cyclo par la Roue Marquettonne
Salle des Sports

Dimanche 29 Novembre 2020 :
Repas de la Sainte-Cécile par les Amis Réunis
Salle du Foyer Rural

Samedi 19 Décembre 2020 :
Distribution des colis festifs aux personnes
âgées de 70 ans et plus par la Municipalité



Noces d'Or - de Diamant - de Palissandre

Vous allez fêter en 2021, vos 50, 60
ou 65 ans de mariage,
n'oubliez pas de vous inscrire en Mairie
avant le 31 Décembre 2020
pour la cérémonie qui sera organisée
en votre honneur
le Dimanche 07 Mars 2021

